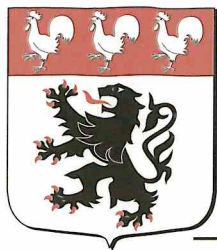


Affiché le 09/02/18.



DÉPARTEMENT du  
PAS-DE-CALAIS

**MAIRIE de FRUGES**

ARRONDISSEMENT de  
MONTREUIL-SUR-MER

BP 35 - 62310 - ☎ 03 21 04 40 76 - Fax 03 21 47 30 07  
www.ville-fruges.fr

**ARRETE D'INTERDICTION D'UTILISATION  
Des Stades Michel Engrand et  
Des charbonniers**

-----

Le Maire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la Loi du 2 mars 1982 aux droits et libertés des Communes, des  
Départements et des Régions,  
Vu la Loi du 7 janvier 1993 relative à la répartition des compétences entre  
les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,  
Vu les pluies de ces derniers jours sur la région de Fruges,  
Considérant qu'il serait dommageable pour les stades et risqué pour la  
sécurité des joueurs et arbitres, de pratiquer le foot sur le Stade Michel Engrand et  
Stade des Charbonniers, du samedi 10 février au dimanche 11 février 2018 inclus.

**ARRETE :**

**Article 1er :**

Le Stade Michel Engrand et Stade des Charbonniers seront interdits à toute  
pratique sportive **du samedi 10 février au dimanche 11 février 2018** inclus.

**Article 2 :**

Le Président de l'Association Sportive Frugeoise et Responsables  
Régionaux de la Fédération de Football sont chargés chacun en ce qui les concerne de  
l'exécution du présent arrêté.

**Fait à Fruges, le 09 février 2018**

  
Le Maire  
*Jean-Marie LUBRET*